

APPEL À CANDIDATURE ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Gouvernement de la République, par l'Intermédiaire du Ministère de l'Économie, des Finances chargé de l'Industrie en sa qualité du Département en charge du Portefeuille de l'État lance un appel à candidature pour le recrutement d'Administrateurs Indépendants. Ces Administrateurs Indépendants vont siéger au sein des Conseils d'Administration (CA) des Entreprises et Établissements Publics (EEP), conformément aux nouvelles exigences législatives & réglementaires.

Le Secrétariat Exécutif Chargé du Portefeuille de l'État (SEPE), une Institution sous tutelle de Ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie et représentant l'État actionnaire, **reçoit les candidatures, les analyse et propose à la nomination des Administrateurs Indépendants** au sein des Conseils d'Administrations des EEP.

I. LES PROFILS RECHERCHÉS

1. Faire prévaloir une expérience et une expertise avérée dans un domaine en lien avec l'activité de l'Entité Publique.
2. Faire prévaloir une expérience et une expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants: Économie, Finance, Droit, Environnement, Bancaire, Comptable, Fiscale et/ou Social...
3. Ne pas être salarié de l'Administration Publique et/ou de son démembrement.
4. Avoir un casier judiciaire vierge, ne pas être condamné et/ou ne faisant l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Jouir de ses droits civiques et civils.
5. Ne pas exercer une activité professionnelle pouvant entrer en concurrence avec l'activité de l'EEP.
6. Ne pas avoir des liens familiaux et/ou d'affiliation avec les dirigeants de l'EEP.
7. Ne pas être membre d'une Commission dont la mission peut interagir sur l'activité de l'EEP.
8. Posséder les critères suivants: Loyauté - Intégrité - Réflexion stratégique- Indépendance d'esprit - Leadership dans son domaine d'expertise - Aisance dans la communication - Connaissance de l'environnement organisationnel.
9. Ne pas être fournisseurs ou banquiers de l'Entité Publique.
10. Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq dernières années précédant la date de sa nomination, en fonction dans l'Établissement Public.

11. Ne pas être fonctionnaire en activité ou dans un organisme public à l'exception des enseignants-chercheurs.

II. MISSIONS

L'Administrateur Indépendant aura pour mission entre autres :

- D'adopter un plan stratégique pluriannuel sous forme de Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'État et l'EP.
- D'approuver les états financiers et le budget annuel.
- De mettre en place des Comités Spécialisés au sein des Conseils d'Administration et en désigner les membres.
- De diligenter les contrôles et vérifications qu'il juge opportun.
- De garantir la qualité de l'information financière qui doit être fiable, comparable, intelligible et pertinente.
- D'évaluer l'intégrité des contrôles internes, ainsi que des systèmes d'information.
- De recommander la nomination du Directeur Général.
- Etc ...

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent obligatoirement comprendre :

- Une pièce d'identité et lieu de résidence.
- Un certificat de travail.
- Une lettre de motivation rédigée en français adressée au SEPE.
- Un CV détaillé, à jour avec photo, faisant apparaître les compétences professionnelles et les expériences dans les domaines concernés (dans des secteurs d'activités des EPP).
- Un Extrait du Casier Judiciaire (Bulletin n°3) datant de moins de trois (3) mois.

NB : Les dossiers de candidatures doivent être adressés au :

Secrétariat du Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie, à l'attention du Secrétariat Exécutif chargé du Portefeuille de l'État, sous enveloppe fermée. Cité Ministérielle - BP : 13.